

## Forum de la Constituante



### Lecture zéro: quel bilan à mi-parcours?

Depuis le mois de janvier, la Constituante s'est à nouveau réunie en séance plénière. Au cours de ses premiers débats, les constituant(e)s ont commencé à examiner en «lecture zéro» les thèses développées par les commissions thématiques.

D'emblée, il est apparu, compte tenu des nombreux amendements déposés, difficile d'atteindre l'objectif ambitieux fixé par la lecture zéro, savoir viser un rapport optimal entre efficacité et discussion politique digne de ce nom. Il semble toutefois que, aujourd'hui, grâce aux modifications apportées, entre autres, sur le mode de vote, les difficultés initiales se sont estompées. Pour s'en convaincre, il n'y a qu'à se remémorer la session de mars, au cours de laquelle a pu être mené un examen approfondi sur les thèmes développés par la commission 7.

A cette occasion, la Constituante a su démontrer que, en un thème aussi sensible que celui des structures territoriales, une discussion sereine pouvait avoir lieu. Le résultat final du vote est un signe que le débat qui s'est formé en l'hémicycle cantonal devra se poursuivre auprès de la population déjà lors de la procédure de consultation. C'est dans ce contexte que le groupe PDC a jugé opportun de revenir sur le concept de consultation et de communication adopté par la Constituante.

Le groupe PDC a, sur la base d'un constat – par ailleurs partagé par une très grande majorité des constituant(e)s – dû remarquer que les thèses adoptées lors des premiers débats différaient

notamment par leur contenu et leur importance. Ainsi, des thèses très détaillées, comme le seraient des textes de rang légal – par exemple les thèses relatives à l'assurance maternité – côtoient d'autres qui correspondent à de vrais textes de rang constitutionnel. Des thèses d'un enjeu politique majeur, tel celui du principe de la territorialité des langues, coexistent avec des thèses purement proclamatoires comme celles retenues par l'Etat et destinées à protéger et à informer le consommateur.

Il a dès lors semblé manifester au groupe PDC que l'élaboration d'un rapport de consultation qui présenterait toutes les thèses retenues par la Constituante ainsi que les thèses qui proposent des modifications substantielles et qui auraient obtenu au moins un quart des voix exprimées en plénum, comme suggéré par le bureau de la Constituante, ne saurait être soutenue.

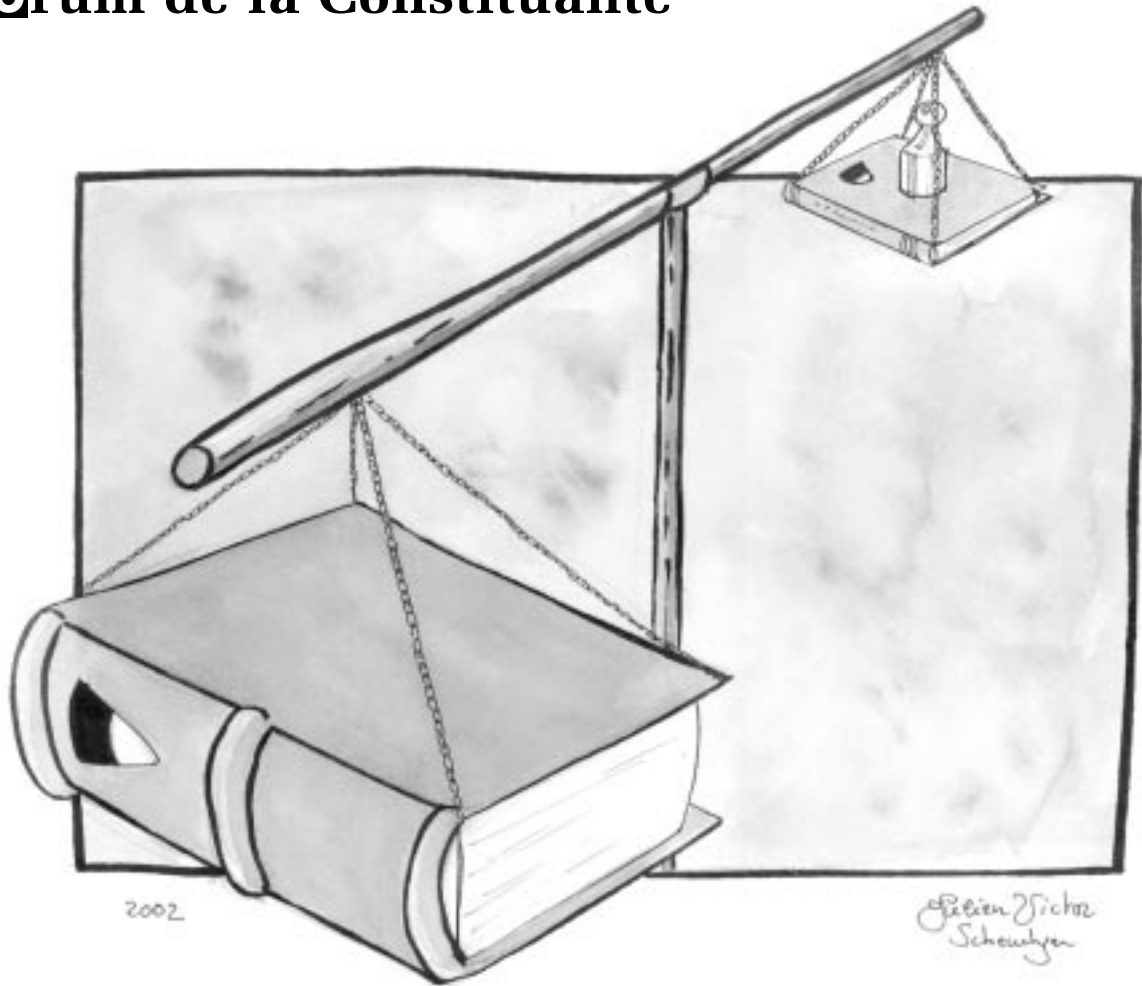
En effet, d'abord, à cause de leur importance variable et de leur degré de détail différent, les thèses, même regroupées, apparaîtraient comme hétéroclites. Ensuite, il ne serait plus possible de discerner ce qui devrait constituer le texte réellement déterminant de la Constitution. Enfin, la confrontation d'une thèse principale et de plusieurs thèses de minorité diminuerait de manière considérable l'efficacité de l'interprétation du résultat de la consultation.

Conscient du rôle qu'il a à jouer dans l'élaboration de la Constitution cantonale, notre groupe a

jugé qu'il était de son devoir de proposer une procédure de consultation plus conforme aux souhaits manifestés par le peuple lorsqu'il a décidé de confier la révision de la Constitution à une Constituante. C'est ainsi qu'il a été demandé, à la session de mars, que la consultation soit faite sur la base d'un texte formulé de manière claire, correspondant à la volonté des constituant(e)s et comprenant des formulations alternatives sur chacun des thèmes où des divergences d'opinion fondamentales se sont faites jour.

Par sa proposition, le groupe PDC permettra à la population de pouvoir véritablement se déterminer sur ce qui pourrait être sa Constitution.

Laurent Schneuwly,  
président du groupe PDC



### Plaidoyer en faveur d'un large débat

Un constat s'impose: les travaux de la Constituante et les débats qui s'y déroulent suscitent un intérêt croissant de la part des citoyennes et citoyens, des partis politiques et des associations. C'est une très bonne chose. Le peuple a souhaité en 1999 qu'une assemblée représentative pose un œil neuf sur le canton et ouvre un débat. C'est ce qui se passe actuellement.

Depuis le début des travaux, le groupe socialiste est très attaché à développer une vision globale du canton de Fribourg, qui est précisée dans six rapports publiés en 2001 – voir à [www.fr.ch/constituante/qsn/ps.asp](http://www.fr.ch/constituante/qsn/ps.asp) ou s'adresser au 026 422 26 76. On ne peut pas se contenter de coller quelques rustines et de masquer les accrocs de peinture sur la Constitution actuelle. S'il paraît nécessaire de réfléchir à des

options nouvelles, il faut le faire.

Le projet du groupe socialiste pour le canton repose sur de nombreux points. En voici trois:

1. Cohésion sociale: l'équilibre et la prospérité du canton reposent notamment sur un soutien aux travailleurs et aux familles qui en ont besoin pour vivre. Cela implique aussi des services publics de qualité accessibles à tous.

2. Relations Etat-communes: il est nécessaire de mettre de l'ordre dans la jungle actuelle. Cela implique de s'atteler au désenchevêtrement des charges financières entre le canton et les communes et à la simplification des relations entre l'Etat cantonal et les communes.

3. Fonctionnement de l'Etat: la confiance des habitants dans les institutions publiques passe par l'efficacité et la transpa-

rence de l'Etat. Les citoyens doivent être informés des activités étatiques et doivent pouvoir disposer de prestations de qualité à un coût raisonnable.

Cette recherche de solutions cohérentes ne passe pas toujours la rampe à la Constituante: on trouve dans certains groupes politiques une tendance à «refuser l'obstacle», un peu comme le font les chevaux de course fatigués, lorsque la tâche paraît trop compliquée.

Les travaux actuels de la Constituante doivent permettre de dégager un projet constitutionnel. Ce n'est que si la volonté des membres de la Constituante est claire et bien étayée qu'il sera possible de le faire. Pour cette raison, les considérations technico-juridiques sur ce que doit ou ne doit pas contenir un texte constitutionnel sont prématurées. Et ce sont

certainement des questions intéressantes, mais elles ne doivent servir ni à restreindre le débat ni à camoufler un refus de discuter. Le rôle de la Constituante, c'est d'abord d'ouvrir les yeux sur ce qui se passe dans le canton et de faire des propositions réalistes, pas de jouer continuellement les experts juridiques.

L'objectif est clair et il est sans doute largement partagé: la révision de la Constitution cantonale est l'occasion de réfléchir librement et ouvertement sur ce qui peut et doit être changé, sans remettre forcément en cause ce qui fonctionne à satisfaction.

Les Fribourgeoises et les Fribourgeois sont bien en droit d'attendre au moins cela de la Constituante.

Alain Berset,  
président du groupe PS

### Langues, maternité, districts...

La thèse adoptée sur la territorialité des langues mentionne que, afin de préserver l'harmonie entre les communautés linguistiques, le canton et les communes veillent à la répartition territoriale traditionnelle des langues et prennent en considération les minorités linguistiques autochtones. Le français est la langue officielle des communes francophones; l'allemand est la langue officielle des communes germanophones; dans les zones mixtes situées le long de la frontière linguistique, le français et l'allemand sont les langues officielles.

La majorité du groupe PRD s'est certes battue pour le maintien de la mention explicite du principe de territorialité dans la Constitution, comme cela est le cas dans le texte

actuel. Ceci par sagesse. Selon la majorité du groupe, il convient en effet que ce principe figure en toutes lettres dans le projet qui sera soumis au peuple en 2004. Ceci pour rassurer les citoyens.

Mais, d'un point de vue juridique, que le principe de la territorialité soit mentionné explicitement ou implicitement ne change rien. Le plus important sera de mettre sur pied une loi d'application pragmatique et souple, qui tienne compte de tous les intérêts de la population des zones mixtes de notre canton. Mais c'est une autre histoire, qu'il appartiendra aux députés d'écrire, après 2004...

Le groupe radical, dans une très grande majorité, s'est opposé à la création

d'une assurance maternité cantonale. Selon lui, cette assurance créerait des inégalités de traitement entre citoyens dans les zones périphériques de notre canton, là où les gens travaillent aussi dans les cantons limitrophes. De



plus, mettre sur pied une structure administrative, nouvelle, pour gérer cette assurance, s'avérerait certainement onéreux pour nos finances cantonales.

Le groupe, qui n'est pas opposé au principe de l'assurance maternité, préfère attendre que celle-ci soit créée au niveau fédéral. Ce qui devrait être le cas prochainement, ensuite de l'adoption de l'initiative parlementaire Triponez qui propose de modifier la Loi sur les allocations pour perte de gain (APG) en conséquence. La Constituante a néanmoins rejeté les arguments radicaux et voté en faveur de l'assurance maternité cantonale.

La Constituante est-elle timorée ou au contraire réaliste? Le groupe PRD a soutenu le maintien de la subdivision du territoire cantonal en districts administratifs, sans que ceux-ci ne soient énumérés. Ce même si le groupe est persuadé qu'à long terme les communes

seront renforcées grâce au processus de fusions et que les districts seront peut-être appelés à mourir de leur mort naturelle.

Mais il convient que ce processus se fasse sans brûler les étapes... Le maintien des districts a recueilli 58 voix contre 54 et 3 abstentions. Rien n'est donc joué avant les lectures des articles rédigés qui auront lieu en 2003. La Constituante, dans la foulée, a souligné que les préfets devaient continuer à diriger les districts et à être élus par le peuple. Le score: 65 voix contre 41 et 4 abstentions.

Il y a encore beaucoup de pain sur la planche... Mais nous aurons l'occasion de refaire le point une fois toutes les thèses adoptées.

Denis Boivin,  
président du groupe PRD

#### BRÈVES

**DÉPARTS: DÉJÀ 26 SUR 130.** Depuis son élection le 12 mars 2000, la Constituante a déjà vu se renouveler 20% de son effectif! Il y a donc eu 26 départs sur les 130 membres. Ont récemment démissionné Regula Brugger Häring (ps, Schmitt), Charles Guerry (ps, Fribourg), Marthe Grandjean (pdc, Sâles), Amita Bise-Rosset (prd, Bollion), Reynold Pauchard (pdc, Progens) et Benoît Chardonnes (prd, Saint-Aubin). Font en revanche leur entrée Christine Müller (ps, Fribourg), Joseph Buchs (pdc, Fribourg), René Pochon (prd, Cugy) et Gabrielle Bourget (pdc, Granges).

#### Ecrivez-nous!

**Vous souhaitez réagir aux propos publiés aujourd'hui? Ou plus largement vous exprimer sur l'actuelle révision de la Constitution cantonale? Cette rubrique, qui paraît en principe chaque dernier mardi du mois, attend vos réactions. Envoyez votre texte à La Gruyère, «Forum de la Constituante», c. p. 352, 1630 Bulle 1, ou à l'adresse [redaction@lagruyere.ch](mailto:redaction@lagruyere.ch) (au maximum 3000 signes). Ce forum est ouvert à tous, élus à la Constituante ou non.**